

2025_09_AC_Jurys_examens_IEP_Master_Droit_Public

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master « **Droit, Economie, Gestion** » mention « **Droit Public** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF) <u>Liste des membres</u> : Anne MEYER-HEINE (MCF), Renaud THIELE (MCF associé, Magistrat administratif, CAA de Marseille), Adrien VITSE (PRAG), Magali NONJON (MCF) <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - -
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Vincent SUBERVILLE (Administrateur des Finances publiques), Sheryne KASSE (MCF associé, Magistrat judiciaire, Tribunal judiciaire de Marseille).
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Didier DEL PRETE (MCF) <u>Suppléant(e)</u> : Franck BIGLIONE (MCF) <u>Liste des membres</u> : Adrien VITSE (PRAG), Renaud THIELE (MCF associé), AUDE SIGNOLES (MCF)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du Master

Parcours-type Carrières publiques

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Didier DEL PRETE (MCF)

Suppléant(e) : Franck BIGLIONE (MCF)

Liste des membres : Sophie DOUDET (MCF), Alexandre MET-DOMESTICI (MCF), Anne MEYER-HEINE (MCF), Adrien VITSE (PRAG).

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Renaud THIELE (MCF associé, Magistrat administratif, CAA de Marseille), Sheryne KASSE (MCF Magistrat, Tribunal judiciaire de Marseille).

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 24/11/2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation

